

Salles de concerts et discothèques

→ **Conditions
de labellisation**



1. Modules obligatoires

1.1 Structure et administration

- Coordinateur prévention & sécurité dans le comité de l'association
 - Accès à l'établissement des jeunes de moins de 12 ans uniquement accompagnés par le représentant légal dès 18h, moins de 16 ans dès 22h¹
 - Places de parc en suffisance
 - Accès pour personnes à mobilité réduite
 - Bâche Fiesta (ou autre visuel) affichée sur le site de la manifestation
 - Logo Fiesta mis sur les affiches, flyers promotionnels et site Internet
 - Présence de subsistances (sandwichs, roulotte, stand de nourriture, etc.)
 - Points WC signalés
- Loi relative**
¹ Loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons (Valais).

1.2 Alcool

- Panneau sur lequel figure l'interdiction de vente de boissons alcoolisées aux jeunes affiché à chaque point de vente²
 - Interdiction de vendre des boissons fermentées (bière, vin, cidre, etc.) à des personnes de moins de 16 ans²
 - Boissons sans alcool mises en évidence²
 - Aucune publicité pour des boissons alcooliques s'adressant aux jeunes de moins de 18 ans²
 - Interdiction de vendre des boissons distillées à des personnes de moins de 18 ans³
 - Au moins 3 minérales vendues moins chères que l'alcool le moins cher, à quantité égale⁴
 - Personnel de bar formé sur les lois de protection de la jeunesse
 - Cartes aidant le personnel de bar à calculer l'âge des clients à disposition du personnel de vente
 - Prix de toutes les boissons affiché
 - Eau potable, courante, froide et gratuite mise à disposition ou service gratuit au bar sur demande
 - Aucun alcool fort vendu en grande quantité (bouteilles, pichets, etc.)
- Lois relatives**
² Ordonnance sur les denrées alimentaires et objets usuels (Suisse).
³ Loi sur l'alcool (Suisse)
⁴ Loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons (Valais).

1.3 Produits du tabac, produits nicotinés, cigarettes électroniques et cannabis légal

- Interdiction de vente de produits du tabac, de produits nicotinés, de cigarettes électroniques et du cannabis légal aux jeunes de moins de 18 ans⁵
 - Interdiction de fumer du tabac, du cannabis légal et autres produits, de consommer du tabac chauffé et de vapoter dans tous les lieux fermés publics ou à usage public⁶
 - Interdiction de la publicité pour les produits du tabac, la cigarette électronique, la vaporette, le cannabis légal et autres produits à fumer⁶
 - Panneaux rappelant l'interdiction de vente de produits du tabac, produits nicotinés, cigarettes électroniques et cannabis légal aux moins de 18 ans affiché⁷
- Lois relatives**
⁵ Loi sur la police du commerce (Valais)
⁶ Loi sur la santé (Valais)
⁷ Loi fédérale sur les produits du tabac (Suisse)

1.4 Sécurité

- Agents de sécurité officiels en suffisance
- Collaboration avec la police municipale
- Collaboration avec les pompiers
- Collaboration avec le chargé de sécurité communal
- Fermeture des bars puis de chaque soirée anticipée

Avantages matériel

- ✓ Logo Fiesta
- ✓ Bâche Fiesta
- ✓ Panneaux alcool et tabac
- ✓ Bracelets

Avantages partenaires

- ✓ Offre Papival SA
- ✓ Offre Jus Iris
- ✓ Offre JM Contactless
- ✓ Offre Texner
- ✓ Offre Malom Events
- ✓ Offre Icare
- ✓ Offre Rhône FM
- ✓ Offre Radio Chablais
- ✓ Offre le Nouvelliste

Avantages promotionnels

- ✓ Soirées inscrites dans l'agenda du site Fiesta
- ✓ Publication Facebook annonçant les soirées
- ✓ Publication Instagram durant le contrôle annuel

2. Modules facultatifs

2.1 Retour à domicile

- ☐ Rapatriement motorisé prévu
- ☐ Horaire des transports organisés affiché

Avantages matériel

- ✓ Affiches A4 et A3 de la campagne « Prends le bon plan »

Avantages partenaires

- ✓ Offre CarPostal

2.2 Premiers secours

- ☐ Concept sanitaire comprenant au minimum le numéro d'urgence 144

2.3 Stupéfiants

- ☐ Consommation et vente proscrites⁸
- ☐ Fouille à l'entrée de l'établissement
- ☐ Affichage de l'interdiction de consommer du cannabis

Avantages matériel

- ✓ Panneaux cannabis

Loi relative

⁸ Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Suisse)

2.4 Environnement

- ☐ Gobelets et vaisselle réutilisables distribués
- ☐ Poubelles de tri disposées dans l'établissement
- ☐ Déchets triés
- ☐ Produits locaux et biologiques privilégiés
- ☐ Zone de fête nettoyée pendant et après la soirée
- ☐ Arrangement de billet combiné créé (transport + billet entrée)
- ☐ Mobilité douce développée (location de vélo, etc.)

Avantages partenaires

- ✓ Offre Papival SA

2.5 Son et laser

- Sonorité intérieure au maximum de 93db ou en plein air d'au maximum 125db⁹
- Avertissement clair à l'égard du public (niveau sonore maximal par heure de 96 dB, risque de lésion de l'ouïe, protections pour les oreilles mises gratuitement à la disposition du public, niveau sonore par heure mesuré et contrôlé pendant la manifestation au moyen d'un appareil de mesure)⁹
- Mise à disposition de tampons auriculaires⁹
- Zone de détente prévue dans l'enceinte de l'établissement⁹
- Mesure et contrôle du niveau sonore par heure⁹
- Rayons laser annoncés aux autorités⁹
- Règles sur les rayons laser respectées (interrupteur facile d'utilisation, installation non déplaçable par le public, aucune modification du laser durant la manifestation)⁹

Loi relative

⁹ Ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (Suisse)

Avantages matériel

- ✓ Panneaux niveau sonore
- ✓ Tampons auriculaires

2.6 Santé sexuelle

- Panneau règles de safer sex affiché
- Préservatifs mis à disposition

Avantages matériel

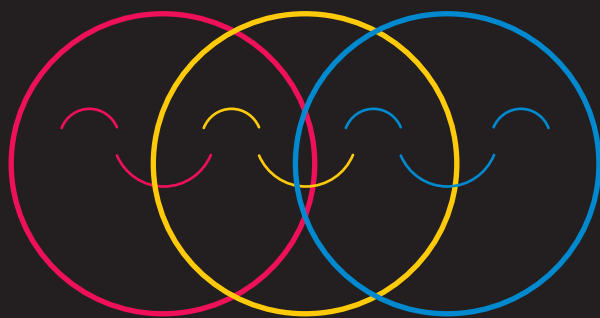
- ✓ Préservatifs
- ✓ Panneaux safer sex

2.7 Harcèlement

- S'engager à faire respecter la charte AVAH en y adhérant
- Mettre en évidence les affiches et/ou flyers de l'association AVAH sur les lieux festifs
- S'engager à tenir informé et former le staff sur le comportement à adopter face à un cas de harcèlement

Avantages matériel

- ✓ Charte
- ✓ Affiches et Flyers
- ✓ Procédures pour le staff et adresses ressources



fiesta.ch
un programme de Promotion santé Valais

